

PROCURATION

Le (la) soussigné(e) :

-----[nom],

domicilié(e) à -----

----- [adresse],

[OU]

-----[nom],

-----[forme juridique],

dont siège à -----

----- [adresse],

inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro -----

[numéro d'entreprise],

valablement représenté par:

-----[nom et fonction],

et

-----[nom et fonction],

Détenteur de ----- [nombre] actions de la SA

Wereldhave Belgium, Société Immobilière Réglementée publique, dont siège est sis à 1800 Vilvoorde,

Medialaan 30, boîte 6, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises de Bruxelles sous le numéro

0412.597.022,

Désigne en tant que mandataire spécial :

-----[nom],

domicilié(e) à -----

----- [adresse],

[OU]

-----[nom],

-----[forme juridique],

dont siège à -----

----- [adresse],

inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro -----

[numéro d'entreprise],

valablement représenté par:

-----[nom et fonction],

et

-----[nom et fonction],

afin de le (la) représenter à l'Assemblée Annuelle Ordinaire de la SA Wereldhave Belgium, qui aura lieu le mercredi 12 avril 2023 à 11 heures à Medialaan 32 à 1800 Vilvorde afin de délibérer sur l'ordre du jour et de participer à toutes les délibérations et de voter en son nom toutes résolutions dans le cadre de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Prise de connaissance du rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 et sur les comptes annuels consolidés 2022.
2. Prise de connaissance du rapport du commissaire de la Société sur les comptes annuels statutaires 2022, et sur les comptes annuels consolidés 2022.
3. Explication et approbation du rapport de rémunération 2022 en tant que section de la déclaration de gouvernance d'entreprise, comme repris dans le rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.
Proposition de résolution : Approbation du rapport de rémunération 2022 en tant que section de la déclaration de gouvernance d'entreprise comme repris dans le rapport financier du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.
4. Approbation des comptes annuels statutaires sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, ainsi que de l'affectation du résultat, étant entendu que le dividende proposé pour l'exercice 2022 est fixé à €4,20 par action (€2,94 net par action).
Proposition de résolution : Approbation des comptes annuels statutaires sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, ainsi que de l'affectation du résultat, avec distribution d'un dividende de €4,20 par action (€2,94 net par action).
5. Décharge aux membres du Conseil d'Administration.
Proposition de résolution : Octroi de la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour leurs opérations réalisées pendant l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2022.
6. Décharge au commissaire de la Société.
Proposition de résolution : Octroi de la décharge au commissaire de la Société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.
7. Nomination pour une période 4 ans de M. Luc Weverbergh, en qualité de membre indépendant du Conseil d'Administration, sous réserve d'approbation par la FSMA.

Il ressort des informations dont dispose la Société que M. Luc Weverbergh satisfait aux critères d'indépendance spécifiques énoncés dans la disposition 3.5 du Code de Gouvernance d'Entreprise 2020 et au critère d'indépendance général énoncé à l'article 7:87 du Code des Sociétés et des Associations. Les qualifications professionnelles de Monsieur Luc Weverbergh, ainsi que la liste des postes qu'il occupe, figurent sur le site internet de la Société (<https://www.wereldhavebelgium.com/fr/rerelations-investisseurs/assemblees/assemblee-generale/>).

Proposition de résolution: L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat mais sous réserve d'approbation par la FSMA, M. Luc Weverbergh en qualité d'administrateur indépendant jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2026, et de rémunérer son mandat de la même manière que celui des autres membres indépendants du Conseil d'Administration.

8. Renouvellement du mandat de Monsieur Matthijs Storm, en qualité de membre exécutif du Conseil d'Administration pour une période de 4 ans, sous réserve d'approbation par la FSMA.

Les qualifications professionnelles de M. Storm, ainsi que la liste des postes qu'il occupe, figurent à la page 12 du rapport annuel du Conseil d'Administration.

Proposition de résolution: L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat mais sous réserve d'approbation par la FSMA, M. Matthijs Storm en qualité d'administrateur exécutif jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2026. Son mandat est non-rémunéré.

9. Renouvellement du mandat de Monsieur Wilhelmus (Dennis) de Vreede, en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'Administration pour une période de 4 ans, sous réserve d'approbation par la FSMA.

Les qualifications professionnelles de M. de Vreede, ainsi que la liste des postes qu'il occupe, figurent aux pages 13-14 du rapport annuel du Conseil d'Administration.

Proposition de résolution: L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat mais sous réserve d'approbation par la FSMA, M. Wilhelmus (Dennis) de Vreede en qualité d'administrateur non-exécutif jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2026. Son mandat est non-rémunéré.

10. Nomination pour une période de 4 ans de M. Keesjan Verhoog, en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'Administration, présenté par l'actionnaire de référence Wereldhave NV, sous réserve d'approbation par la FSMA.

Les qualifications professionnelles de M. Verhoog, ainsi que la liste des postes qu'il occupe, figurent sur le site internet de la Société (<https://www.wereldhavebelgium.com/fr/rerelations-investisseurs/assemblees/assemblee-generale/>).

Proposition de résolution: L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat mais sous réserve d'approbation par la FSMA, M. Keesjan Verhoog en qualité d'administrateur non-exécutif jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2026. Son mandat est non-rémunéré.

11. Démission de M. Nicolas Beaussillon de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2023.

Proposition de résolution: L'Assemblée prend acte de la démission de M. Nicolas Beaussillon de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2023. Les actionnaires remercient M. Nicolas Beaussillon pour l'exécution de son mandat pour la Société.

12. Procurations pour dépôt.

Proposition de résolution: L'Assemblée décide de donner procuration spéciale à Madame Ingrid Theuninck, administratrice de Firesti SRL, Chief Financial Officer de la Société, à Monsieur Nicolas Rosiers, General Counsel de la Société, et à AD-Ministerie SRL, représentée par Monsieur Adriaan de Leeuw, ayant son siège sis Brusselsesteenweg 66 à 1860 Meise, Belgique, RPM Bruxelles 0474.966.438, chacun agissant seul et avec faculté de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires et utiles relatives aux décisions de la Société

figurant ci-dessus, en ce compris de déposer les documents au greffe du Tribunal de l'entreprise compétent et d'accomplir toutes formalités utiles et nécessaires pour la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A cet effet, le mandataire peut faire toutes déclarations au nom de la Société, signer tous les documents et pièces et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire à cet égard.

13. Questions des actionnaires au Conseil d'Administration de la Société concernant ses rapports ou les points de l'ordre du jour et questions au commissaire de la Société concernant ses rapports.

Donnée le/...../2023

Signature